

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 11 août 2015

## Communiqué de presse

### Appel à la prudence en mer et sur les plages

Si vous êtes témoin d'un accident en mer, appelez le numéro d'urgence maritime suivant : le **196** (appel gratuit depuis un téléphone portable français, même en l'absence de crédit). Ce numéro permet de déclencher les secours rapidement.

Vous êtes nombreux à vous retrouver sur les plages en cette période estivale, n'oubliez pas les gestes de prudence :

- Évitez les plages dangereuses du fait de vagues ou de courants ;
- Surveillez vos enfants à chaque instant ;
- Ne vous baignez pas après une longue exposition au soleil et une consommation excessive d'aliments et / ou d'alcool.

Si vous prenez la mer, embarquez le matériel de sécurité obligatoire (gilets de sauvetage, VHF marine portative) et vérifiez le bon fonctionnement des outils de communication avant votre départ.

N'utilisez pas d'engins pyrotechniques sur le littoral, ils peuvent être confondus avec des fusées de détresse et induire en erreur les secours déjà très utilisés.

